

Reflets

Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire



Le coeur du problème c'est « où sont les emplois? »

Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton, le Centre d'action bénévole d'Ottawa-Carleton, les Services communautaires syndicaux, le Conseil du travail d'Ottawa et du district et le Conseil des bénéficiaires d'aide sociale, *Rapport sommaire du Forum d'information communautaire sur le travail obligatoire*, Ottawa, 1996.

Geneviève Cloutier

Volume 3, numéro 1, printemps 1997

Enfance et familles en contexte d'appauvrissement

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/026168ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/026168ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire

ISSN

1203-4576 (imprimé)

1712-8498 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cloutier, G. (1997). Compte rendu de [Le coeur du problème c'est « où sont les emplois? » / Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton, le Centre d'action bénévole d'Ottawa-Carleton, les Services communautaires syndicaux, le Conseil du travail d'Ottawa et du district et le Conseil des bénéficiaires d'aide sociale, *Rapport sommaire du Forum d'information communautaire sur le travail obligatoire*, Ottawa, 1996.] *Reflets*, 3(1), 197-200.
<https://doi.org/10.7202/026168ar>

Le coeur du problème c'est «où sont les emplois?»

Rapport sommaire du Forum d'information communautaire sur le travail obligatoire

Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton, le Centre d'action bénévole d'Ottawa-Carleton, les Services communautaires syndicaux, le Conseil du travail d'Ottawa et du district et le Conseil des bénéficiaires d'aide sociale, Ottawa, 1996.

par

Geneviève Cloutier

En réaction à l'implantation prochaine du programme Ontario au travail par le gouvernement conservateur de Mike Harris, 170 représentants et représentantes de 105 associations et organismes d'Ottawa-Carleton se sont réunis le 10 septembre 1996. Ce forum d'information communautaire d'une demi-journée organisé par le Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton, le Centre d'action bénévole d'Ottawa-Carleton, les Services communautaires syndicaux, le Conseil du travail d'Ottawa et du district et le Conseil des bénéficiaires d'aide sociale visait l'échange d'information, la discussion et le questionnement sur différents aspects du programme et, plus spécifiquement, sur le travail obligatoire. Le rapport sommaire décrit brièvement le contenu de la rencontre. Sept personnes expertes représentant différents milieux ont d'abord étalé leur vision, leur compréhension du programme.

Iona Quinn, coordonnatrice des programmes d'emploi du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (MSSC) trace les lignes directrices du programme Ontario au travail qui s'adresse aux prestataires de l'aide sociale et qui sera implanté dans toute la province en janvier 1998. Ce programme à plusieurs volets inclut la participation communautaire (non rémunérée), l'aide à l'emploi, le placement dans un emploi rémunéré, la restructuration des programmes d'emplois actuels et le soutien du revenu. Quinn propose de mettre de côté les appréhensions

et de se concentrer sur les défis que pose ce nouveau programme, sur les possibilités et les aspects positifs qu'il offre pour améliorer notre système d'aide sociale. Elle soutient que le gouvernement est ouvert aux recommandations de la communauté concernant la mise en place du programme à Ottawa-Carleton.

Dick Stewart, commissaire des Services sociaux de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (MROC) considère que le programme Ontario au travail est un prolongement du concept des programmes d'employabilité qui existent actuellement. Il explique que la MROC vise à mettre en place un programme de qualité qui offre des débouchés réels à la clientèle afin de «parvenir à donner à tous les citoyens et toutes les citoyennes d'Ottawa-Carleton des chances égales dans leur vie personnelle, sociale et économique». Stewart stipule qu'un des principes fondamentaux du programme est le «choix». Selon lui, la consultation communautaire permettra l'élaboration d'un plan d'affaires (géré en fonction des résultats) dans le meilleur intérêt des clients.

Linda Lalonde, activiste sociale, soutient pour sa part que le travail obligatoire mènera à un bouleversement de la communauté. Elle ne voit pas en quoi le travail obligatoire, qui a pour but de réintégrer les gens sur le marché du travail et dans la société, pourrait changer les choses. La longueur des listes d'attente pour les programmes volontaires actuellement en place démontre la volonté des gens de travailler. Selon elle, le travail obligatoire s'avère un moyen de blâmer et punir les gens pour leur pauvreté.

Hélène Ménard, directrice générale d'Entraide budgétaire, organisme communautaire qui s'est prononcé contre le travail obligatoire, abonde dans le même sens que Lalonde en soutenant que ce programme exploitera les plus démunis de notre société et qu'il n'aidera pas les personnes à atteindre l'autonomie financière. Elle craint que les organismes à but non lucratif ne soient pas équipés pour encadrer les travailleuses et les travailleurs et répondre à leurs besoins. Elle utilise l'exemple des longues listes d'attente pour le bénévolat pour dénigrer le mythe sur lequel repose le travail obligatoire : soit que la personne recevant de l'aide sociale travaille au noir, soit qu'elle ne veut pas travailler et doit être poussée à le faire. Ménard soutient que «tout le monde a

droit à la dignité humaine et que le travail obligatoire ne respecte pas cette dignité». Selon elle, le problème économique ne réside pas dans les assistés sociaux mais plutôt dans l'accessibilité au plein emploi. Elle invite les gens à réagir maintenant contre l'implantation de ce programme dans la région d'Ottawa-Carleton.

Paula Speevak-Sladowski, directrice générale du Centre d'action bénévole d'Ottawa-Carleton s'est appuyée sur la définition du bénévolat afin de bien saisir l'ampleur du dilemme que pose un tel programme. Le bénévolat est «quelque chose que les gens font par choix» et s'oppose donc au non-choix que constitue le travail obligatoire. Le Centre d'action bénévole a pris la décision de refuser d'administrer le programme de travail obligatoire si on lui proposait d'assumer cette fonction mais il continuera d'offrir ses services aux assistés sociaux comme par le passé. Speevak-Sladowski se questionne par rapport à l'implication des organismes membres et du secteur sans but lucratif en ce qui concerne ce nouveau programme : «Y a-t-il suffisamment de placements possibles? Le secteur bénévole est-il en mesure d'accueillir tous les participants? En tant que secteur, nous sommes plutôt coincés, avons-nous réellement le choix de dire non?»

Margot Young, agente de recherche principale pour le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), est fortement opposée au travail obligatoire et soutient que le programme Ontario au travail, mis en place dans un contexte de compressions budgétaires en emploi, favorise une stratégie créatrice de faibles salaires; crée une érosion des normes minimales d'emploi et un système comprenant deux catégories de travailleurs; tend à blâmer les victimes et dévie notre attention du manque de bons programmes d'emploi et du besoin d'une économie créatrice d'emploi. Elle souligne l'importance d'examiner le travail obligatoire d'un oeil critique et d'étudier son implantation prochaine dans certaines régions ontariennes.

Sam Spataro, vice-président de la Chambre du commerce de Kanata, souligne l'importance de mesurer le succès du programme en mettant l'accent sur les moyens à développer pour sortir les gens de l'aide sociale. Il soutient que les bénéficiaires veulent participer et n'ont pas besoin d'y être obligés. Ils doivent acquérir

une confiance en eux. Selon lui, il faut se demander par quel moyen on pourrait créer un nouveau secteur d'activité dans la région afin de réduire le pourcentage de personnes qui vivent de l'aide sociale et d'alimenter l'économie locale.

Le rapport expose par la suite les questions et préoccupations soulevées par les groupes de discussions en ce qui concerne le programme Ontario au travail, son application concrète et ses conséquences. La désinformation entourant ce programme, l'absence de définition des termes-clés (employabilité, invalidité, choix, etc.), la contradiction entre le coût réel d'implantation et les économies visées sont autant de facteurs qui accentuent l'inquiétude de la communauté face à ce nouveau programme.

Le rapport résume finalement les grands principes directeurs pour guider la mise en place du programme Ontario au travail: droits individuels, possibilité de choisir pour la personne et pour l'organisme, égalité des chances, formation, importance d'une stratégie de création d'emplois, consultation avec la région et la communauté, capacité des organismes de maintenir leurs normes et procédures de sélection et de filtrage. Une dernière interrogation résume bien l'ampleur du questionnement provoqué par ce nouveau programme : quelles sont les différences entre travailler, faire du bénévolat et participer à un placement obligatoire ?